

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS CARREFOUR PRUDENCE SOLIDAIRE PART U

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CARREFOUR PRUDENCE SOLIDAIRE, Part U
Code ISIN : QS0009083047

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00
pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 16/12/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement d'Entreprise individualisé de groupe, de droit français constitué en France.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCPE est de permettre aux porteurs de parts de bénéficier, sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans, d'une performance supérieure à celle de l'indicateur composite constitué pour 79,5% de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, pour 15% de l'indice MSCI Europe dividendes nets réinvestis et pour 5,5% de l'indice €STR capitalisé.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence, l'indicateur composite. La gestion est discrétionnaire : les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de l'OPC avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

Ce FCPE s'adresse en conséquence à des souscripteurs qui souhaitent une exposition obligations euro cible de 79,5% et une exposition actions européennes cible de 15%, ainsi qu'une exposition cible de 5,5% en instruments solidaires. La gestion vise d'une part à tirer parti de ces classes d'actifs pour maximiser la performance par une gestion discrétionnaire sur les marchés financiers et d'autre part à investir dans la limite de 10% de l'actif dans des instruments solidaires.

Le FCPE n'étant pas indicé, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

La Société de Gestion a délégué à Ostrum Asset Management la gestion financière de la poche « obligatoire » du portefeuille du FCPE.

La Société de Gestion est en charge des stratégies d'allocation entre les marchés, ainsi que de l'exposition en actions européennes, des diversifications en OPCVM et FIA, et de l'investissement en instruments solidaires. Ostrum Asset Management est en charge de la sélection des titres et des stratégies obligataires sur le compartiment taux du portefeuille.

Le FCPE sera principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés).

Les titres de créance éligibles sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions privées (y compris instruments de titrisation), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. La sélection des titres de créances ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et repose sur une analyse interne du risque de crédit. Les titres sont choisis en fonction de leur profil rendement/risque (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Ainsi, même lorsqu'ils sont notés par l'une des trois agences de notation retenues et que ces titres sont dits de catégorie "Investissement" (notés au minimum BBB- par Standard&Poor's, Baa3 par Moody's ou BBB- par Fitch), l'acquisition ou la cession d'un titre se fondera également sur d'autres critères d'analyse de la gestion. En cours de vie, certaines de ces émissions pourront voir leur notation abaissée en deçà de BBB-. Le FCPE ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés. L'investissement du FCPE dans les titres de créances éligibles, via des OPC, est autorisé, dans la limite de 10% de l'actif du FCPE.

Le FCPE peut être exposé, indirectement via des fonds ou via des instruments financiers dérivés, jusqu'à 20 % dans des actions.

Dans la limite de 45 % de l'actif net, le FCPE peut investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et/ou des FIA de droit français (notamment en parts de FIVG, FCPR et/ou de fonds professionnel spécialisé solidaires), ces OPCVM et FIA pouvant être cotés ou pas, selon la réglementation en vigueur. Le FCPE se réserve la possibilité d'acquiescer des parts ou actions d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement à vocation générale gérés par la Société de Gestion et/ou des entités du groupe La Banque Postale.

L'actif du FCPE est investi entre 5 et 10% en (i) en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L 3332-17-1 du Code du travail ou par des sociétés de capital-risque visées à l'article 1er-1 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 et/ou (ii) en parts de fonds professionnel spécialisé (ancien fonds contractuel) ou de fonds de capital investissement (ancien FCPR) sous réserve que l'actif de ces fonds soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires. La liquidité des titres solidaires est faible et la rémunération exigée tient compte de l'objectif solidaire desdites entreprises et pourra être inférieure à celle du marché.

Le FCPE peut mettre en place des contrats de futures et options sur actions, change, taux ou indices actions sur marchés réglementés ou organisés, ainsi que des opérations de change à terme dans la limite de 15 % de l'actif net.

Le FCPE réinvestit ses revenus.

La durée de placement recommandée est au minimum de 3 ans.

Les demandes de souscriptions sont à adresser jusqu'à J-1 avant 12h00 par courrier ou par fax, ou avant 23h59 par Internet à NATIXIS-INTEREPARGNE, et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du lendemain. Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser jusqu'à J-1 avant 12h00 par courrier ou par fax, ou avant 23h59 par Internet à NATIXIS-INTEREPARGNE, et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du lendemain.

Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués en dix-millièmes de part.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Faculté de rachat : Les demandes de souscriptions sont à adresser jusqu'à J-1 avant 12h00 par courrier ou par fax, ou avant 23h59 par Internet à NATIXIS-INTEREPARGNE, et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du lendemain. Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser jusqu'à J-1 avant 12h00 par courrier ou par fax, ou avant 23h59 par Internet à NATIXIS-INTEREPARGNE, et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du lendemain.

Investisseurs de détail visés : Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise. Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque faible sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Règlement.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Déléataire de gestion financière : OSTRUM ASSET MANAGEMENT - Les modalités de cette délégation sont précisées dans le prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : Le Règlement, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpm.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France .

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 3 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité lié à la nature des titres non cotés de structures solidaires
- Risque de liquidité

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Règlement.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Règlement du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 124 €	8 280 €
	Rendement annuel moyen	-8,76%	-6,10%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 124 €	9 254 €
	Rendement annuel moyen	-8,76%	-2,55%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 160 €	10 371 €
	Rendement annuel moyen	1,60%	1,22%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 792 €	11 207 €
	Rendement annuel moyen	7,92%	3,87%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 30/09/2019 et 31/03/2023 pour le scénario défavorable
- 28/09/2015 et 28/09/2018 pour le scénario intermédiaire
- 28/08/2013 et 26/08/2016 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux (en €)	27 €	84 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,27%	0,27% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,5% avant déduction des coûts et de 1,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	27 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Commissions liées aux résultats : 0,00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur la moyenne des 5 dernières années des commissions liées aux résultats. Une commission de surperformance est appliquée et s'élève à 25% de la surperformance nette de frais réalisée par rapport à l'indicateur de référence.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 3 ans. La période de détention recommandée ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs étant indisponibles pendant 5 ans (hors PERCO) et jusqu'à la date de la demande de liquidation des droits à la retraite lorsqu'il s'agit du PERCO, sauf cas de déblocage anticipé prévu par la loi.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

La Société de Gestion peut décider, dans les conditions décrites dans le Règlement de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Par courrier : LBP AM - Épargne Salariale, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France

Par email : demandeclientsepargnesalariale@lbpam.com

Teneur de compte : NATIXIS-INTEREPARGNE - Site internet : https://epargnants.interepargne.natixis.fr/def_int_ep/ep/home.do?language=fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.lbpam.com/publications>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Règlement, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les performances passées au cours des 10 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/products/qs0009083047>.